

Comité syndical du 21 décembre 2020

AR PREFECTURE

047-254702582-20201221-DL2020_12_02-DE
Reçu le 23/12/2020

DL 2020_12/02

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **15 décembre 2020**, s'est réuni, en téléconférence sous la présidence de M. Michel MASSET, Président, le lundi 21 décembre 2020 à 10h00.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Séverine BESSON, Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7);

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Lionel FALCOZ, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER (5);

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Michel VERGNÉ (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES : Jean-Louis COUREAU (1).

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, GONZATO-ROQUES, PRELLON ; MM. BARJOU, COLLADO, COUREAU, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, ROSO, SEGALA, VERDELET, VERGNÉ (21)

Représentés : Mme LAURENT par Mme GARGOWITSCH, M. BILIRIT par M. DERC, M. BOCQUET par M. COLLADO, M. CAMINADE par M. SEGALA, M. BORDERIE par M. LAVILLE, M. LERDU par Mme BONNEAU, M. MOLIERAC par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PIN par M. DUFOURG, M. ROSIER par Mme PRELLON (9)

Quorum atteint

M. PONTTHOREAU (absent au moment des votes)

Nombre de délégués présents : 21

Représentés : 9

TOTAL : 30

Participants divers : M. SAINT-MARTIN et Mme LOUETTE (KPMG), Christian LAPORTE (CAGV)

DL 2020_12/02

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

L'engagement d'une dépense, au titre d'un exercice donné est possible dès que le budget primitif est voté. Toutefois, dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 prévoit que l'autorité territoriale peut engager les dépenses dans les conditions suivantes :

- pour les dépenses de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- pour les dépenses d'investissement, sur autorisation de l'assemblée délibérante, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, afin de permettre d'assurer la continuité du service, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits prévus sur l'exercice précédent pour les dépenses suivantes :



CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	CREDITS OUVERTS (BP+DM1)	MONTANTS AUTORISES AVANT LE VOTE DU BP 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 925,00	25 731,25
23	TRAVAUX EN COURS	60 000,00	15 000,00
	TOTAUX	202 925,00	50 731,25

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans les limites indiquées ci-dessus.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 22 décembre 2020

Le Président,
Michel MASSET

Publication / Affichage
Le 22 décembre 2020